

AVIS D'ADJUDICATIONS

Postes, télégraphes et téléphones.

DIRECTION DES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES
ET TÉLÉPHONIQUES DE LA RÉGION DE PARIS
(Extra-muros.)

24, RUE BERTRAND, PARIS (7^e)

APPEL D'OFFRES

pour travaux téléphoniques souterrains à Aulnay-sous-Bois (rue de Bondy, avenue Anatole-France, boulevard Gallieni, avenue Couillemont).

Premier lot.

Construction de canalisations multiples.

Première solution: par utilisation de dalles multiples, évaluation aux prix du bordereau de 1935: 110.000 F.

Deuxième solution: procédé monolithe, évaluation aux prix du bordereau de 1935: 125.000 F.

Deuxième lot.

Pose de canalisations unitaires en tuyaux en ciment de 100 mm et 150 mm sur environ 6.000 m.

Évaluation aux prix du bordereau de 1935: 100.000 F.

Demandes d'admission et pièces à transmettre avant le 19 septembre 1946, à douze heures, à l'ingénieur en chef régional, directeur des services téléphoniques de la région de Paris (extra-muros), service souterrain, 24, rue Bertrand, Paris (7^e), ou se présenter les jours ouvrables de dix heures à onze heures trente et de quinze heures à dix-sept heures, pièce 510. Ség. 46-76, 44-43.

AVIS DIVERS

La Foncière Strasbourgeoise

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.150.000 F

5, RUE D' MARÉCHAL-JOFFRE, A STRASBOURG

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Foncière strasbourgeoise sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 20 septembre 1946, à quatorze heures trente, dans la salle de séances du Crédit foncier d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg, 1, rue du Dôme, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1^o Rapport du conseil d'administration;
- 2^o Rapports du commissaire aux comptes;
- 3^o Approbation du bilan d'entrée au 1^{er} janvier 1945;
- 4^o Approbation des comptes de l'exercice 1945 et de la répartition du bénéfice;
- 5^o Décharge au conseil d'administration;
- 6^o Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 40 de la loi du 21 juillet 1867.

Il est rappelé aux actionnaires que l'inventaire, le bilan, le compte de pertes et profits, les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires sont tenus à leur disposition au siège social.

Tout actionnaire peut prendre part aux délibérations. Les propriétaires d'actions au porteur pour être admis à l'assemblée, doivent déposer leurs titres au Crédit foncier, six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Il leur sera délivré un récépissé nominatif constatant ce dépôt qui leur donnera droit d'entrée à l'assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives seront admis à l'assemblée sur justification de leur identité, à condition que le transfert à leur nom de leurs actions ait été fait sur le registre de la société quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil d'administration.

Demandes de changement de nom

M. Maurice Rigolot et Mme Marie-Louise Rigolot, née Andral, demeurant à Arthes (Tarn), agissant en qualité de parents légitimes de leurs fils: André Rigolot, né le 16 juillet 1931 à Albi (Tarn), et Bernard Rigolot, né le 2 mars 1936 à Arthes (Tarn), présentent une requête auprès du garde des sceaux en vue d'obtenir que leurs fils ajoutent le patronyme de Andral à celui de Rigolot et soient autorisés à s'appeler: André Rigolot-Andral et Bernard Rigolot-Andral.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne (Décret du 20 novembre 1943, article 1^{er}.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

10 juillet 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Die. La DIANE DE CHOSSÉON, syndicat de chasse intercommunal des quartiers des Berthelais, communes de Mirabel-et-Blacons et de Chosséon, commune de Suze-sur-Crest. But: repeuplement du gibier et répression du braconnage et du vagabondage des chiens. Siège social: ferme Jean-Charles, à Mirabel-et-Blacons.

11 juillet 1946. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. CLUB AMICAL ET SPORTIF. But: sport en général et réunions artistiques, musicales, littéraires et autres. Siège social: 3, place de la République, le Mans.

21 juillet 1946. Déclaration à la préfecture de Blois. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES DE MONT PRÉS CHAMBORD. But: défendre les intérêts de toutes les familles sans distinction d'origine, d'opinion, de profession, de confession. Siège social: Mme Billon, présidente, Mont près Chambord.

26 juillet 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. COMITÉ DES FÊTES DE TOURVES. But: organisation de fêtes publiques et de bienfaisance. Siège social: mairie de Tourves.

30 juillet 1946. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. UNION SPORTIVE ET DE PRÉPARATION MILITAIRE DE VAUX-LE-PÉNIL. But: intégration au côté de la société de tir des sections de natation, athlétisme et canoë, préparation militaire. Siège social: mairie de Vaux-le-Pénil.

30 juillet 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE PONT-DE-LA-DEULE, FLERS-EN-ESCREBIEUX. But: grouper les familles de condition ouvrière appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 29, rue Marceau-Marlin, Pont-de-la-Deule.

31 juillet 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. CLUB AMICAL ET SPORTIF. But: sport en général et réunions artistiques, musicales, littéraires et autres. Siège social: 23, rue Raspail, Saint-Quentin.

31 juillet 1946. Déclaration à la préfecture des Landes. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MONTSOÛÉ. But: réglementation de la chasse, protection et repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Montsoûé.

1^{er} août 1946. Déclaration à la préfecture de police. SOCIÉTÉ DE TECHNIQUE PHARMACEUTIQUE. But: resserrer et intensifier les rapports professionnels entre les personnes s'intéressant au développement de la technique pharmaceutique. Siège social: 108, avenue du Maine, Paris.

1^{er} août 1946. Déclaration à la sous-préfecture d'Épernay. ASSOCIATION NATIONALE DES CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS ET VICTIMES DE LA GUERRE, SECTION D'ÉPERNAY. But: défendre les intérêts des anciens combattants des deux guerres sur le plan de la S. N. C. F. Siège social: 1, rue Léger-Bertin, à Épernay.

3 août 1946. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CORNEILLE. But: chasse en commun et conservation du gibier par la répression du braconnage. Siège social: 38, rue du 13-October-1918, à Laon.

5 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. SOCIÉTÉ DE CHASSE DU MONT D'UZORE. But: protection du gibier et destruction des animaux nuisibles. Siège social: la Pierre-Murée, à Châlain-d'Uzore.

8 août 1946. Déclaration à la préfecture de police. PARTI PAYSAN D'UNION SOCIALE. But: défense de la paysannerie dans tous les domaines. Siège social: 23, rue Gallée, Paris.

9 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. UNION SPORTIVE SARTILLAISE, U. S. S. But: pratique de l'athlétisme, éducation physique, football, tennis (tous les sports en général). Siège social: mairie de Sartilly.

9 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. SOCIÉTÉ AMICALE DES CHASSEURS DE DONCOURT-AUX-TEMPLIERS. But: favoriser la protection du gibier, son repeuplement, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles, rendre la chasse plus intéressante. Siège social: M. le président de la société, à Doncourt-aux-Templiers.

9 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. UNION SPORTIVE RACHOISE. But: la pratique des exercices physiques et notamment du football-association. Siège social: café Duflot-Carito, à Raches.

11 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. LOISIRS ET SPORTS CHATELONNAIS. But: élever le niveau physique, intellectuel et moral de la personne humaine par la préparation militaire des jeunes gens, l'éducation physique générale, la pratique des sports, l'organisation de distractions collectives, l'enseignement de distractions individuelles. Siège social: mairie de Châtillon-sur-Marne.

16 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture d'Épernay. ASSOCIATION DES FAMILLES DE SÉZANNE. But: assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Sézanne.

16 août 1946. Déclaration à la préfecture d'Arras. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE REBREUVE-SUR-CANCHE. But: préservation du gibier. Siège social: café Valette, Rebreuve-sur-Canche.

17 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. SOCIÉTÉ CYCLOTOURISTE SOLOGNOTE. But: répression du braconnage et reconstitution des chasses. Siège social: château de Dony, à Châtres-sur-Cher (Loir-et-Cher).

20 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES DE CLAYE-SOUILLY. But: resserrer les liens d'amitié, entretenir des sentiments de solidarité et de bonne fraternité, aider les jeunes, faire aimer et fréquenter régulièrement l'école. Siège social: école des garçons de Claye-Souilly.

21 août 1946. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE LA COMMUNE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX. But: protection du gibier et chasse. Siège social: mairie de Montigny-le-Bretonneux.

22 août 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. UNION DÉPARTEMENTALE DU NORD DE L'U. N. M. R. A. C. But: lien entre toutes les associations appartenant à l'Union nationale des mutilés et réformés et anciens combattants. Siège social: 29, rue de la Mairie, Douai.